



CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac

(association loi du 1^{er} juillet 1901)

www.cazaux-plaisance.org

COMPTE RENDU du 13 Août 2016 **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **CAZAUX-PLAISANCE**

-----O-----

CAZAUX-PLAISANCE : association inscrite sous le N° 9/04774 enregistrée le 28 juillet 1998 ,et modification parue au J.O. du 23 AVRIL 2005, modifiée le 21 octobre 2011 sous le n° W336002226 à la Sous -Préfecture du Bassin d'Arcachon.

Rappel suite au C.A. du 8 juin : décision de faire une A.G. Ordinaire, (Statutaire Annuelle) à mi-août, afin d'avoir un contact avec ceux en vacances ce mois- là (les plus nombreux) et faire une communication sur les dossiers en cours .

L'Association Cazaux-Plaisance s'est réunie le samedi 13 août 2016 dès 17h30 à la Cabane du Lac (mise à notre disposition gracieusement par la Mairie)

- remerciements aux membres présents.

Différents points abordés :

1/ - le bulletin " HALTE INFOS" 1 /2016 n° 31

- **la hauteur d'eau du Lac** : suivie toujours par Roger Malipier - merci du suivi et des fiches affichées au port) d'autant plus que le système de suivi du niveau d'eau **SIRIL Système d'Information Relais Inter Lacs** ne fonctionne pas régulièrement (la prise d'eau de la COBAS à Cazaux : cubage annuel 5 M m3 :) (par beau temps : 1 cm d'eau s'évapore en 15h00)
voir : <http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-et-Patrimoine/Lacs-et-cours-d-eau/Lacs/Niveau-des-lacs> et le **le dossier du SAGE gestion de l'eau** .

- **NATURA2000 FR 7200714** "zones humides du Pays de Buch : dossier COPIL n° 6 du 26 01 2015 voir : <http://zones-humides-born-buch.n2000.fr/>
plante aquatique protégée : Isoète de Bory
voir : <http://fr.calameo.com/read/00161761296bd4815c5fa>

2/ - C/R de la Commission Extra- Municipale du 15 février à la salle de réunion de la Mairie Annexe de Cazaux : 350 anneaux - 12 places attribuées - 9 places libérées et 4 bateaux non renouvelés, dont un exclu au printemps.

- liste d'attente : 2 catégories à moteur, et à voile : 170 en 2014, 219 en 2015; 40 places pour les saisonniers;

- gestion des places, et renouvellement des dossiers : le nouvel logiciel va permettre une meilleure saisie des dossiers : coût 7 500€.

- au total 278 séjours saisonniers (en été 251 et en hiver 27) contre 251 en 2014.

la liste d'attente est sensiblement identique à 2015 (219 demandes).

- la création du tarif hivernal trimestriel qui a généré le transfert de quelques contrats semestriels vers les contrats trimestriels.

- les bateaux hébergés saisonnièrement ont été plus petits que les années passées Par ailleurs,

130 demandes ont été présentées à la Commission d'Attribution. En effet, sur 216 inscrits seuls 130 ont respecté la date butoir du 30 octobre. Ce sont donc 12 attributions effectuées pour 2016

-les bornes électriques et d'éclairage situées le long du chenal ont été supprimées sont sorties définitivement. Monsieur BRUNET répond que toutes les bornes qui ne fonctionnaient plus depuis longtemps ont été supprimées car beaucoup de personnes avaient tendance à s'y amarrer.

- la Commune met en place un paiement en ligne et carte bancaire pour 2017. Cette dépense se trouve dans le poste investissements

- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été réalisée (parking + système de "grutage").

- dragage : une étude a été demandée au SIBA et qui a donné un avis favorable, mais le stockage des vases ne peut se faire, la commune ne disposant pas de bassins de décantation. De plus, au vue des normes environnementales très strictes, les vases doivent être traitées et testées avant leur évacuation, cela représente des coûts importants. Enfin, il précise que la population est généralement hostile à l'installation de bassins de décantation sur la commune. Il ajoute qu'avant étude cela doit faire l'objet d'une enquête publique.

- pêche : les gardes assermentés de la Gaule Cazaline sont chargés de la surveillance des deux sites CVCL et Halte-Nautique. La pêche est interdite dans le port et dans le chenal.

- interdire au public de marcher sur le chapeau des palplanches du chenal. I

- l'effondrement des **palplanches du chenal d'accès** : remplacement et fin des travaux 1^{er} trimestre 2016 : coût 350 000€ budget municipal

- **Aménagement espaces verts** : cadre paysager avec environnement naturel et fleurissement, mais pb des chiens!

- mise à disposition par les Services techniques d'un agent portuaire du 1^{er} mai au 31 août permettant l'ouverture de la capitainerie les w.end.

- **ralentisseurs** sur la route (sans nom) d'accès

- nouveau panneau d'affichage près de la capitainerie

- - Parking : 10 places près de la capitainerie pour les clients du restaurant, et plagistes.
- **la sécurité des bateaux surveillés par vidéo- cam** : il est nécessaire de porter plainte au Commissariat de Police, si vous avez subi un vol, ou dégâts, afin de déclencher le visionnage.
- **les herbes et le faucardage** : leur coût! 19 000€ !
voir : <http://www.cdc-grands-lacs.fr/Environnement-et-Patrimoine/Lacs-et-cours-d-eau/Plantes-aquatiques-invasives>
Le Potamot crépu notamment, **Le lagarosiphon major**, mais aussi la Bryozoaire est réapparue sur les cordages, et piliers du quai.
La Jussie (ou Ludwigia) : <http://www.latestedebuch.fr/developpement-durable/article/alerte-a-la-jussie>
La Bryozoaire d'eau douce la Pectinatella magnifica
voir le dossier : http://www.bourgogne-nature.fr/fichiers/bn-9-10-188-198_1405085831.pdf
- des **échelles de secours** en inox mises sur le quai (rappel : permettre en cas de chute un accès facilité à vos échelles des bateaux : recommandation nationale)
- pose d'une **lice** le long des 2 quais
- le **ponton du ski-club** a été réparé avec l'aide financière de la Mairie suite aux tempêtes, et la main-d'œuvre des membres du bureau du ski-club (en 2015)
- **l'AOT du lac de Cazaux** ? être renouvelée pour fin 2015 (tous les 5 ans) mais toujours en attente !
- **Règlementation de navigation** : rappel la navigation de nuit est autorisée, sauf les mardi et jeudi, et à partir de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau (le 1° w.e. d'août) (vitesse limitée à 5 km/h dès l'entrée dans le chenal d'accès au port).
- les **contrôles n'ont pu être assez souvent faits durant la saison estivale par la police municipale nautique** (cause bateau dégradé, et les mesures vigipirates contraignantes)
- **Demande d'assistance**, même en cas de panne sur le lac, **faire le "18 "** (le CROSS n'intervient pas, ni la SNSM sur le lac) - joignez avant par téléphone un de vos amis pour venir à votre aide si possible...
- **Sécurité** : [Installation d'un défibrillateur à la Capitainerie.](#)

3 / **Demandes de l'Association** :

une ouverture plus grande des W.C. en période hivernale hors gel : durée de fermeture trop importante.

-Zone écologique : il serait souhaitable que le chenal d'accès sur le lac à la zone "écologique" de Courpeyre" soit diminué : il n'a aucune fonction réelle pour la protection des poissons (suppression des 4 bouées les plus éloignées sur les 6 actuellement : de toute façon, tout le monde traverse ce chenal traversier)

- durcissement des parkings , surtout pour les non-titulaires à l'extérieur du port le long de la route du Lac (trop de véhicules enlisés).

- des planches sous le quai d'accès et des protections sur les fixations de la lice : danger pour les bateaux au bord du quai.

- souhaiterait la création d'un passage protégé pour faire traverser les poussettes à hauteur de la route qui descend vers le port.

4/- **les membres** : 32 cotisations reçues au 12 août 2016..

- **candidature pour le C.A.** : Il est fait appel à candidature pour le C.A. en cooptation pour l'AG : 2 nouveaux, et un coopté en cours d'année élus (12 membres maxi au C.A.).

- **Adhésion à Cazaux-Plaisance** : l'envoi d'un courriel en début d'année et une relance sera faite pour les adhésions,

"Usagers de la halte nautique, savez vous que l'association CAZAUX PLAISANCE est votre interprète auprès des instances municipales depuis de nombreuses années. Rejoignez nous, pour vos suggestions lors de notre assemblée annuelle le

À l'issue de l'AG un vin d'honneur a été servi pour mieux nous connaître.

Cotis annuelle : 15 euros/an

- Remerciement à **Joseph Campanella** pour son implication au bulletin, et à la surveillance des bateaux , et à **Patrick Renon** pour le suivi du site : <http://www.cazaux-plaisance.org/et> du blog : <http://blog.cazaux-plaisance.org/> et à **Roger Malipier** pour le suivi du niveau du lac.

Budget : voir feuille annexe

Les comptes sont en équilibre, la réserve associative est de 1000€environ (en nette augmentation : il faut se garder au minimum d'une avance d'un an de fonctionnement). Nous voudrions, l'an prochain, faire appel à des dons publicitaires, pour le bulletin avec des encarts publicitaires et sur le site internet de l'association, et faire des flyers.

Le Secrétaire

Le-Président

Joseph Campanella

Claude Mulcey